



# Conseil départemental du 17 : Horizon vacances jeunesse : séjours pour les enfants 6/12 ans et 13/16 ans

publié le 02/03/2023

**A l'attention des parents d'élèves : merci de prendre connaissance du message adressé par le Conseil Départemental 17 à l'attention des familles intéressées par des séjours vacances pour leurs enfants.**

*Dans le cadre de sa politique consacrée à la Jeunesse, le Département propose aux jeunes Charentais-Maritimes âgés de 6 à 16 ans, près de 100 séjours regroupés dans le catalogue "Horizon Vacances Jeunesse", accessible en cliquant ici : [Horizon vacances jeunesse \(charente-maritime.fr\)](http://horizonvacancesjeunesse.charente-maritime.fr)*

*Un soutien financier pour les familles aux revenus modestes peut être attribué sous forme de « Bon Vacances », le quotient familial CAF/VACAF ou MSA doit être inférieur à 1101 €.*

*Le prix de séjour pris en compte par enfant pour le calcul du Bon Vacances est plafonné à 800 € pour les 6/12 ans et à 850 € pour les 13/16 ans, pour 5 jours minimum et 17 jours maximum par année, pour les séjours inscrits dans le catalogue.*

*Les personnes sont invitées à compléter la demande de « Bon Vacances » en ligne en y joignant l'attestation d'inscription avec acompte versé du séjour choisi, délivrée par l'organisme, via le téléservice accessible à l'adresse suivante : [bonvacance17.fr](http://bonvacance17.fr) (ou en cliquant ici : [Bon de vacances – La Charente-Maritime](#)). Le compte doit être au nom de la personne qui demande l'aide.*

*Une réponse sera adressée à la famille indiquant le montant de l'aide accordée, qui pourra être modifié si d'autres aides, non mentionnées par la famille, lui sont attribuées.*

*En cas de difficulté de l'utilisateur pour saisir sa demande informatique, il peut contacter le 0809 540 017, numéro non surtaxé où une personne l'accompagnera pas à pas. Il est aussi possible pour faire cette demande en ligne de se rendre sur l'un des lieux d'accueils dédiés où des médiateurs numériques aident les usagers à utiliser Internet et à effectuer des démarches en ligne. (Trouver les lieux d'accueils à l'aide numérique en cliquant ici : [Internet, besoin d'aide ?](#))*

Voir l'affiche en pièce jointe

## Document joint

 [affiche\\_horizon\\_vacances\\_jeunesse](#) (PDF de 1.2 Mo)